

Proposition de communication

Acronyme : FRUIT

Le système productif fromager jurassien : résilience d'un commun original, le lait

Alain Mélo et Philippe Jeanneaux***

* Historien, Valorisation des patrimoines
AXALP, - 1, Place du 18 juin 1940 - 74940 Annecy le Vieux
alain.melo@axalp.fr

** Economiste, Auteur en charge de la correspondance
VetAgro Sup/UMR Metafort, 89, avenue de l'Europe – 63370 Lempdes
Philippe.jeanneaux@vetagro-sup.fr

Résumé

Cet article aborde la puissance permanente d'innovation sociale et économique développée par un système d'associations socio-économiques auto-promues et auto-régulées dans un espace déterminé : la coopération comme acte collectif gagnant-gagnant.

Nous nous appuyons sur l'exemple original du système productif fromager du massif jurassien. À l'origine (à partir du XIII^e siècle), la fruitière fut une forme nomade et temporaire d'association de producteurs laitiers qui transformaient leur lait en fromage de garde. Elle est à l'origine du système productif agro-industriel localisé actuel fondé sur les anciennes relations inter-fruitières et sur l'alliance avec de petites entreprises locales à capitaux familiaux en charge de l'affinage des fromages.

Nous montrons comment des paysans ont construit au fil du temps une économie "sociale et solidaire" localisée et prospère en mettant en place une gouvernance collective qui a permis d'allouer des ressources communes et de distribuer la richesse produite de manière équitable.

Mots-clés : Système productif fromager ; coopérative-fruitière ; massif jurassien ; innovations institutionnelles ; AOC comté.

Introduction

Comté, gruyère, emmental, sont trois fromages produits historiquement sur la montagne jurassienne. Il n'y a là rien de particulier si ce n'est qu'ils sont des fromages dits de lait de mélange. Ils sont le fruit d'un bien commun, le lait apporté par plusieurs producteurs qui ne conçoivent pas le produit final autrement que comme le résultat de leur coopération. Le cahier des charges de l'AOC comté d'ailleurs stipule qu'il n'existe pas de « *comté fermier* », comté qui serait produit par une seule exploitation agricole.

L'objectif de cette communication est de mettre en évidence la puissance permanente d'innovation sociale et économique développée par un système d'associations socio-économiques auto-promues et auto-régulées dans un espace déterminé : la coopération comme acte collectif gagnant-gagnant.

Nous nous appuyons donc sur l'exemple original du système productif fromager du massif jurassien pour montrer comment des paysans ont construit au fil du temps une économie « sociale et solidaire » localisée et prospère en mettant en place une gouvernance collective qui a permis d'allouer des ressources communes et de distribuer la richesse produite de manière équitable.

Sur le plan méthodologique, nous avons réalisé notre recherche sur la base d'une méta-analyse des travaux menés sur la longue durée dans différents cadres disciplinaires : l'histoire et l'économie. Nous avons analysé les archives des fruitières du massif jurassien, traité les entretiens auprès de grands et petits témoins des filières fromagères sous signe de qualité (AOC), traité les données de la statistique publique, exploré pour les analyser les cahiers des charges successifs des AOC et les différents instruments de la gouvernance des filières fromagères (contrat type, plans de campagne). Notre cadre d'analyse s'appuie sur les fondements de l'économie institutionnelle en nous référant aux cadres d'analyse d'Ostrom (1990) et de North (1990).

Dans une première partie nous revenons sur les fondements économiques, sociaux et institutionnels du système agraire du massif jurassien pour mettre en évidence la construction du commun original qu'est le lait. Ensuite, nous présentons les adaptations du système agraire jurassien sur le long terme à partir de quelques exemples. Enfin, nous abordons dans une dernière partie les évolutions contemporaines qui sont peut-être de nature à remettre en cause le bien commun et en conséquence l'économie laitière jurassienne.

1. Les origines

1. Des conditions sociales, juridiques et économiques

Les communautés paysannes jurassiennes furent longtemps des « communautés d'installés » (Morsel, 2014). La mobilité des individus et/ou des familles fut effectivement longtemps de mise, soit du fait du statut servile des populations rurales pour ce qui concerne le Moyen Âge (Corriol, 2009), soit à cause de la propriété du sol, qui se concentrait, avant la

Révolution française, dans les mains des ordres monastiques et de la noblesse locale, puis, dès le début du XIX^e siècle dans les mains des habitants de la bourgeoisie des villes ou des bourgs.

Cette vive mobilité d'une grande partie de la paysannerie jurassienne – jusque dans les années 1950 pour certains interlocuteurs – a imposé une forme de solidarité de « voisins ». La gestion de cette mobilité a en effet façonné la place de l'individu dans le groupe, ritualisant fortement l'accueil et l'intégration des nouveaux venus, et la structuration du groupe lui-même, fondant *in solido* des communautés d'égaux (statutaires), comme le montrent les coutumes qui nous sont parvenues (Truchis de Varenne, 1900). Cette puissante vicinalité, probablement façonnée aux débuts du Moyen Âge, s'est exportée avec les migrations vers les terres nouvelles (Bloch, 1988).

Les seigneurs installaient ces familles ou ces groupes de familles sur des terres défrichées ou à défricher, qu'ils investissaient avec semences, bétail et outillage, et avec la tâche de les valoriser au mieux et dans les règles de l'art. Les seigneurs reconnaissaient cette compétence à leurs sujets et la relation entre le pouvoir et ces groupes de producteurs était fondée sur cette reconnaissance. Les « installés » se retrouvaient finalement responsables de l'organisation de la production dans l'espace qui leur était confié (Arnoux, 2012). Ils ont ainsi associé individualité et collectivité. La place des pratiques et de l'espace collectif, vaine pâture, pâtre commun nommé ou élu, bois et pâturages communs, ne composait qu'une partie de cette organisation. Car c'est l'équilibre entre gestion privée familiale et gestion collective communautaire qui faisait la puissance de survie de ces groupes : « *la solidarité de groupe plutôt que les formes aventureuses d'affirmation individuelle* » (Levi, 1985) présida à l'élaboration de ces formes sociales. Naquit ainsi une rationalité gestionnaire des espaces concédés et des ressources qui s'y trouvaient (espaces, terres labourables, prairies, pâturages, bois) ; toujours à la recherche de l'équilibre entre « *terres, bêtes et hommes* » (Cretzaz, 1995).

Le mot « *fruitière* » apparaît dans la seconde moitié du XIII^e siècle en des territoires proches de ressources décisives : le sel et une route commerciale d'importance. Les plateaux du Jura central se trouvaient à proximité immédiates de sources de sel, élément essentiel dans la fabrication des fromages et surtout pour leur longue conservation. Ces territoires étaient également traversés par une route commerciale *via* laquelle, d'une part, le sel était diffusé, et sur laquelle, d'autre part, circulaient les marchands et marchandises entre Italie (et Méditerranée orientale) et Champagne (et Mer du Nord et Baltique). L'importance de cette voie crût dans le cours des XII^e et XIII^e siècles, pour culminer en volume de trafic à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle. Comme toutes les routes, elle était parfaitement équipée et mettait en relation ce commerce international avec les territoires traversés par le moyen des places de marché (Fontaine, 2014). S'y rencontraient marchands étrangers et marchands locaux, banquiers et population locale. Les comptes de péage enregistrant l'entrée des denrées dans la ville de Lyon signalent régulièrement des fromages de « *forme* » ou « *gros fromagios* » dès 1350 (Durdilly, 1975).

La morphologie sociale, les contextes géographiques et historiques ont rendu possible l'émergence d'une *institution* socio-économique, la fruitière, qui ne quittera plus le territoire jusqu'à ce jour : faire du lait un bien commun transitoire, le temps de le transformer en fromage à pâte pressée cuite ; créer une association saisonnière pour travailler collectivement ces laits pendant la plus forte période de production ; le tout pour mettre une marchandise à longue conservation sur le marché. En 1698, vingt ans après les épisodes tragiques de guerres et de fléaux divers qui avaient saigné à blanc l'ancienne dépendance espagnole, le haut pays comtois – c'est-à-dire le pays des fruitières – apparût aux yeux de l'intendant de Franche-Comté comme « *le plus riche de toute la province* » à cause des « *fromages et beurres qui s'envoient dans la plus grande partie des provinces du*

royaume » de France (Pigallet, 1914). Pour la première fois, la fruitière se signalait comme facteur de résilience des territoires.

2. Développement d'outillages sociaux-techniques garants de la durabilité

À l'origine (du XIII^e/XIV^e au XIX^e siècle), la fruitière fut une forme nomade et temporaire d'association d'éleveurs qui rassemblèrent le lait de leurs vaches et de leurs chèvres pour le traiter en commun et le transformer en fromage de garde. La fruitière fut tout d'abord un mode de relations sociales et un mode de vie. Le fromage lui-même était un bien commun, fruit de l'assemblage du lait de plusieurs paysans. Les facteurs de production étaient entre autres des biens communs : les communaux (pâtures, pré-bois et bois), la vaine pâture, le taureau « *syndical* »... Les modes de régulation imaginés ont permis de préserver les ressources. Dans ce monde-là, l'organisation collective paysanne qui produisait le fromage était une solution pour affronter le marché collectivement. C'est une économie de la main « *visible* » qui a été instauré par une paysannerie et qui a, au fil des siècles, permis la survie sociale – et donc économique, politique, symbolique... – dans des espaces choisis, avec toutefois plus ou moins de réussite. Les paysans ont développé des règles formelles communes de fonctionnement et construit un capital social au sens de Granovetter (1974) : cohésion du groupe et ouverture sur l'extérieur, et qui ont conduit à faire évoluer le système des fruitières vers un système productif localisé sur une autre échelle, lui-même générateur et gestionnaire de nouveaux communs. Au fil du temps, le système productif localisé s'est construit sur trois valeurs fortes : la *solidarité*, valeur capitale, fondatrice de la fruitière, sans laquelle elle n'aurait jamais existé ; le *don*, notamment pour la gestion de la fruitière qui n'est pas rémunérée – encore aujourd'hui les fruitières n'ont pas de directeur et la gouvernance de la fruitière est assurée par des associés coopérateurs bénévoles – ; la *confiance* qui « constituait et constitue toujours un enjeu à tous les niveaux. Si les modalités de construction de la confiance ont changé, cette valeur s'enracinait fortement dans les pratiques sociales bien avant son institutionnalisation par le contrat » (Mélo, 2012).

Retenons quelques formulations de la souplesse d'adaptation de ces groupes qui les installèrent dans la durée, leur permirent de passer un cap, etc., quelques innovations, fruits d'une pensée nomade (Mélo 2012).

1. Négocier durablement la coopération entre producteurs

La grande question fut toujours de répartir équitablement le produit de la coopération entre producteurs. D'autant que le bien commun était transformé par la mise en commun ; il changeait d'état (de lait à fromage) et de valeur. Le système dit du « *tour* » fut longtemps l'outil de base matérialisant l'équité : le fromager opérait à tour de rôle pour celui qui apportait la plus grande quantité de lait cumulée ; le plus petit producteur attendait patiemment son tour qui arrivait de toutes façons. Chaque fromage était marqué de celui qui avait le tour. Et chacun remportait ses pièces en fin de saison, qui plus, qui moins. La masse de lait livré équivalait à une masse de fromage, même si les laits étaient mêlés à chaque fabrication. Le fromager s'installait avec son matériel dans la maison de qui avait le tour et le producteur prenait alors en charge les frais de séjour de l'homme de l'art.

Le nomadisme de la production, efficace alors que les espaces sont encore en conquête, va peu à peu évoluer avec la fixation au moins partielle des habitats. En fait, dès le XV^e siècle, des maisons fruitières (*domui fructerie* ; *fructerie*) existaient en des lieux fixes au milieu des « montagnes », parcelles dédiées à l'élevage laitier saisonnier sur les pâturages d'altitude des Monts-Jura et du Jura vaudois. A partir du XVIII^e siècle, l'apparition de chalets dans des zones d'habitat permanent signale la stabilisation des communautés d'habitants, et induit celle de la fruitière. L'enjeu, parfois socialement complexe, était alors de placer l'atelier au « meilleur » centre de la collecte, pour des raisons de distance et de qualité de lait équitables. Cette fixation des lieux de production intégra davantage la réflexion sur la coopération territoriale, chaque fruitière devenant le barycentre d'un petit terroir sillonné par les producteurs.

Dès le début du XIX^e siècle pour ce que l'on en sait, des fruitières voisines pouvaient s'associer pour continuer la production en basse saison laitière. Les associés de deux fruitières de la même commune « blanchissaient les marques » en novembre et travaillaient en commun jusqu'en mars, moment d'augmentation des quantités de lait, à la suite de la naissance des veaux ; ils refondaient alors les deux fruitières habituelles. Ce phénomène d'association entre fruitières se renforce à la fin du XIX^e siècle, lorsque certaines sociétés s'assemblèrent toute l'année pour renforcer leur poids économique en fabriquant de plus grandes quantités de fromage. Le principe du tour était conservé mais l'associé participant à la répartition était le chalet et non plus le producteur, charge à la société de reverser à ses sociétaires selon les pratiques habituelles. Ces associations étaient durables ou temporaires. Ces fusions élargissaient la coopération entre producteurs au-delà du territoire habituel de la fruitière.

Dès 1884 était fondé le syndicat agricole de l'arrondissement de Poligny (Jura) qui formait en son sein, dès 1885, une commission des fromageries. En 1890, cette commission devenait syndicat à part entière. Il proposait de renseigner les fruitières adhérentes sur les fromagers (capacité, probité, etc.), de mettre en œuvre les visites sanitaires et techniques des chalets, d'analyser les laits, de soutenir juridiquement les sociétés affiliées en cas de fraude, etc. Dès 1914, le syndicat des sociétés de fromageries de Franche-Comté s'installait à Salins, puis dès 1937 à Besançon. En un demi-siècle s'était construit, progressivement et en douceur, de proche en proche, un *réseau* solide unifiant l'ensemble des sociétés par une mutualisation de services multiples sur tout l'espace de production : statistiques (production, volumes de vente, prix) ; aides juridiques (en cas de conflit interne ou externe) et administratives (application des multiples législations) ; service technique (contrôle laitier et fromager) et de formation (en partenariat avec les écoles de laiterie) ; service commercial soutenant les sociétés adhérentes dans les opérations de vente. Il devint en 1949, Fédération des coopératives laitières, départementalisée dès 1972.

2. Imposer durablement la coopération entre producteurs associés et marchands

La relation commerciale s'était établie depuis longtemps entre fruitières et négociants en fromages. Les ateliers travaillaient avec des marchands souvent natifs du massif, parfois des environs. D'autres marchands, également natifs, s'étaient expatriés vers les lieux de consommation urbains (Lyon, Dijon). Les archives conservées nous permettent d'aborder l'évolution des relations entre producteurs associés en sociétés et négociants, au moins depuis les années 1800.

Dans le courant du XIX^e siècle probablement – une étude plus soutenue serait à mener sur ce sujet

–, une nouvelle forme de relation entre producteurs associés en fruitières et négociants émergeait, dans l'idée de régler entre eux l'éternelle question du juste prix. Fréquemment, le marchand se positionnait en début de saison sur l'acquisition de la production totale de l'atelier avec lequel il contractait ; le prix était ensuite estimé au vu de la marchandise au moment de la pesée, en fin de saison. Dans l'organisation nouvelle, on définissait d'avance que ce prix serait « *au confront* » du prix pratiqué par d'autres sociétés nommément désignées, ou localisées dans une aire productrice d'une qualité référencée sur le marché. Cette comparaison, productrice de références partagées entre éleveurs associés et négociants en fromages, permettait de resserrer la relation entre qualité et prix. Une manière d'imposer l'échange et de partager la construction du prix entre les deux parties prenantes du système dans sa forme d'alors.

Dès la fin du XIX^e siècle, plusieurs fruitières pratiquèrent le contrat dit de vente de lait : au lieu d'engager un fromager pour leur compte, les associés livraient leur lait à un fabricant qui se chargeait de la fabrication et de la vente des fromages, souvent dans le chalet de la société, le matériel appartenant ou non à la société. Le prix du lait était fixé en début de contrat de vente et réajusté au cours de l'exercice. Pour certains observateurs, cela signalait une fragilisation du système qui s'éloignait ainsi de la « *coopération intégrale* », et signifiait donc une « *régression* » (Gide, 1925). Pourtant d'autres notaient – et les archives des sociétés le confirment (Mélo, 2012) – qu'il s'agissait d'un subtil ajustement à la conjoncture. Les producteurs associés remettaient sans cesse en jeu le mode de production, alternant régulièrement entre vente de lait et fabrication. Ils limitaient ainsi le risque, le reportant par moment sur le fabricant-acheteur du lait, dans une période d'irrégularité absolue du marché (1919-1939). Ce système avait cependant un risque caché : il produisit une concurrence nouvelle, certains acheteurs de lait devenant de grands industriels laitiers dès 1945.

Il fut souvent question, depuis au moins le début du XX^e siècle, de « moraliser » de manière générale le marché des fromages de gruyère comtois. Par exemple en créant une coopérative de fruitières (Tissot et Gauthier, 1908). Mais la mise en place d'une telle entreprise était sans cesse ajournée, jusqu'aux années 1936 et 1938. Sans qu'on sache, faute d'étude sérieuse, comment le processus de création de coopératives d'affinage s'est finalement enclenché avec succès. Deux coopératives virent le jour, une à Poligny (Jura) et l'autre à Besançon (Doubs). Elles connurent un essor prodigieux dès 1945, avec des adhésions de plus en plus nombreuses de fruitières qui leur confiaient l'affinage de leur production. Les coopératives d'affinage collectaient les fromages en blanc, bénéficiaient d'entrepôts, mais le travail était réalisé par des professionnels, les façonniers, qui développaient aussi le portefeuille de clientèle. Ce fut un moyen efficace de contrôle partagé d'un maillon important de la chaîne opératoire, qui permit aux producteurs et aux négociants de renforcer leur coopération.

3. Le système productif fromager contemporain du massif jurassien et ses enjeux

3.1. Les bases actuelles du système

Nous venons de montrer comment des paysans ont construit au fil du temps une économie « sociale et solidaire » localisée et prospère en mettant en place une gouvernance collective qui a permis d'allouer des ressources communes et de distribuer la richesse produite de manière équitable. La réussite de ce mode d'organisation de la production et de la transformation laitière dans le massif jurassien peut être illustrée actuellement à partir de trois indicateurs de performance économique :

(1) la production de comté AOC est passée de 35 000 tonnes à 64 000 tonnes entre 1990 et 2015 ; (2) dans le même temps le prix du comté hors taxe vendu à la distribution est passée de 4 500€/tonne à près de 8 000€/tonne ; (3) enfin, le prix du lait à comté payé aux producteurs se situait en 2014 en moyenne à 480€/tonne contre 330€/tonne pour le lait standard (données CIGC et FDCL 25-39).

Le système productif agro-industriel localisé (ou district au sens de Marshall (1971)), défini comme une somme d'innovations organisationnelles, a été fondé plus récemment, dans les années 1970 (1) sur les anciennes relations inter-fruitières ; (2) sur les alliances entre associés-coopérateurs et affineurs-négociants, et (3) sur la sédimentation de solutions socio-économiques mises en place tout au long des XIX^e et XX^e siècles, tant en interne qu'en externe : « *vente à confront* » ; branche syndicale puis fédération ; vente de lait ; fusion temporaire ; protection du produit par sa reconnaissance comme AOC ; contrat type collectif ; gestion associative des biens communaux ; financement mutualiste ; discipline collective interdisant les stratégies d'intégration verticale, etc.. Dès les années 1980, s'est affirmé un véritable « *système AOC comté* » après une période d'affrontement intense entre tenants d'un modèle de développement à la bretonne et les tenants de du modèle traditionnel de la coopérative-fruitière. Ce dernier s'est imposé et a montré à partir des années 1990 sa réussite économique.

3.2. Les bases de la réussite économique : produire un surplus et le répartir équitablement

Depuis la décennie 1970, la maîtrise de l'offre des volumes de fromage sur le marché s'est structurée au sein de l'interprofession du comté qui régule la production régionale selon deux mécanismes, d'une part, avec le contrôle interne structurel de la production de comté grâce aux décrets successifs et notamment ceux de 1994 et de 1998 qui ont permis de limiter la collecte du lait hors du bassin historique de production de chaque fruitière et de réduire de manière draconienne la zone AOC comté sur deux départements principaux (Doubs et Jura) ; et d'autre part, avec un contrôle interne conjoncturel de la production. Il a été mené grâce à des plans de campagne annuels successifs. Ces plans sont validés par le Ministère des Finances et permettent à la filière AOC de limiter la croissance de la production en faisant respecter un quota de production par atelier de transformation. Ces deux mécanismes ont permis sur longue période (1991 à 2007) de contrôler l'augmentation des quantités de comté produites tout en augmentant en Euros courants le prix moyen de comté vendus et cela en limitant la volatilité des prix. Le surplus s'il résulte d'une organisation de la rareté par la maîtrise de l'offre s'explique aussi par le respect des liens au terroir inscrit dans le cahier des charges et qui donne la notoriété au produit final. De plus, la présence d'une industrie de fabrication de fromages fondus permet de valoriser vers d'autres marchés les fromages dont la qualité n'est pas suffisante pour avoir droit à l'appellation comté. Enfin, la manière dont le surplus est réparti a des effets sur le niveau même du surplus.

En effet, le rapport de force entre les acteurs de la filière est essentiel pour produire la richesse et la répartir et le garant de ce rapport de forces équilibré repose sur la capacité des éleveurs à assurer la première transformation du lait en contrôlant les coopératives-fruitières. Du coup, ce rapport de forces vise à permettre une répartition équitable de la rente d'appellation sur les bases d'un contrat type imposé par l'interprofession et respecté par tous les acteurs de la filière, éleveurs, fruitières, affineurs. Ce contrat type – réponse à la vieille question de la répartition équitable de la richesse – permet le pilotage institutionnel des prix amont (prix de fromage à la fruitière) selon la valorisation finale du fromage. Pour ce faire, les affineurs doivent déclarer chaque mois à l'interprofession (CIGC) les volumes et les prix des comtés affinés vendus. L'interprofession établit et diffuse un

prix moyen pondéré des comtés vendus chaque mois : c'est la MPNC (moyenne pondérée nationale comté). Ce prix de base des comtés affinés vendus servira à établir le prix définitif des comtés en blanc (non affinés) achetés aux coopératives par les affineurs en appliquant des coefficients de transformation du prix du fromage affiné en prix du fromage en blanc. Ces coefficients ont été négociés entre les éleveurs des fruitières et les affineurs. Ils sont à la base de la répartition de la rente d'appellation. Le système est construit de telle sorte qu'il incite chaque affineur à vendre le plus cher possible ses fromages de manière à ce que son prix moyen de vente à la distribution soit supérieur au prix moyen de vente de tous les affineurs (la MPNC) qui établit le prix à payer aux fruitières. Ce mode de répartition de la richesse a donc, comme nous l'avons signalé (cf. supra), un effet sur le niveau de la richesse créée. Ensuite la fruitière établira mensuellement le prix du lait au producteur. Si ce système de production a été perturbé au cours de la décennie 1990 avec l'arrivée de grands groupes laitiers nationaux (Entremont, Lactalis, Unicopa, Ermitage...), il n'a pas été remis en cause, permettant aux agriculteurs de la zone AOC de maintenir une valorisation du lait supérieure aux autres régions françaises de 15% à 50%.

3.3. Les faits marquants qui caractérisent la situation des 30 dernières années

3.3.1. Le développement d'une stratégie collective de différenciation fromagère généralisée basée sur un nouveau bien commun : le lait AOCable

Le système fromager du massif jurassien est fondé sur la division sociale et technique de la production. Alors que depuis plus de 30 ans les exploitations laitières françaises ont mis en œuvre une stratégie de recherche de leur avantage concurrentiel par la baisse des coûts de production, une majorité d'exploitations laitières du massif jurassien a opté pour une stratégie de différenciation fondée sur les fromages AOC, visant plutôt à distinguer leurs produits de ceux des concurrents pour capter des parts de marché. Cette stratégie a été adoptée massivement et collectivement, tout d'abord grâce à l'organisation de la coproduction du comté reposant sur la relation entre coopératives-fruitières et négociants-affineurs. Ensuite, les développements des marchés du comté, du morbier et du mont d'or ont été déterminants pour absorber la quasi-disparition de la production d'emmental dans la montagne jurassienne, alors production dominante dans les années 1970-1980. Cette stratégie de diversification fromagère sous AOC s'est révélée payante sur longue période. Elle a permis aux éleveurs d'obtenir des prix de lait très supérieurs au prix de lait national (de 10% à 50%) depuis une trentaine d'années. Cette réussite s'explique par la création d'une rente d'appellation et la capacité des éleveurs du massif jurassien rassemblés dans leurs fruitières à en capter une partie (cf. supra).

3.3.2. La capacité à maintenir un système économique original

La clé de la réussite, c'est la capacité des coopératives-fruitières à avoir continué à imposer un modèle de division des tâches en production de comté : aux fruitières la première transformation, aux affineurs l'affinage et la commercialisation. Ce modèle traditionnel s'est véritablement imposé à la fin des années 1970 face à la montée du modèle agroindustriel fondé sur la production d'emmental standard à partir de lait d'ensilage produit par des vaches de race Prim'Holstein. Les éleveurs « montagnons montbéliards » associés-coopérateurs en fruitière associés aux affineurs régionaux à capitaux familiaux l'ont emporté (Perrier-Cornet, 1986). Depuis plus de 30 ans, le système de coproduction du comté a perduré alors même que de grandes perturbations le touchaient. Tout d'abord, les grands groupes laitiers français sont arrivés dans le massif jurassien sans pouvoir le remettre en cause. Entremont puis Sodial ont accepté une forme de compromis

industriel en se limitant au rôle d'affineur alors qu'ils sont d'abord des transformateurs. Lactalis, premier groupe laitier mondial, n'a pas accepté d'entrer dans cette logique, il est resté un acteur marginal. En revanche, le comté et ses marchés ont changé et ont affaibli le rôle de la fruitière. Jusqu'au début des années 1980, les affineurs valorisaient bien la diversité fromagère fournie par environ 400 fruitières dans des réseaux locaux et des crémiers nombreux attachés à leur type de comté. Les fruitières assuraient aux affineurs la fourniture d'un fromage spécifique, adapté à leur positionnement commercial, plaçant les fruitières en position de force pour récupérer la valeur ajoutée. Quand la qualité est désormais construite par l'affinage long et le préemballage, pour 5 distributeurs nationaux, le rôle des fruitières s'amoindrit. La chance des fruitières est d'avoir eu des affineurs engagés dans une stratégie commerciale collective et cohérente qui a permis depuis 1990 d'augmenter continuellement les volumes et les prix. Ces deux acteurs du système se sont alliés et ont réussi à protéger leur avantage concurrentiel en contrôlant les institutions (cahier des charges, contrats, plan de maîtrise de l'offre) (Jeanneaux et Perrier-Cornet, 2011). La force de cette alliance fruitières-affineurs est aussi d'avoir imposé une interprofession organisée avec une vision et des outils de maîtrise de l'offre et de promotion collective du produit dont les fondements s'appuient sur un bien commun : le lait cru AOC de mélange ancré dans un territoire.

3.4. Les risques de fragilisation du système productif fromager jurassien

Trois menaces principales pourraient vraiment fragiliser les fondements même de ce système.

La première concerne les effets de la diminution du nombre d'agriculteurs et par voie de conséquence le nombre de fruitières. Quand on suit les statistiques publiques depuis 1970, on remarque que le nombre moyen d'exploitations par fruitière est très stable depuis près de 50 ans avec environ 15 exploitations. Moins d'exploitations, c'est mécaniquement moins de fruitières. 800 fruitières en 1945 environ 130 en 2015. Nos projections à l'horizon 2030 tablent sur moins de 100 fruitières. Cela pourrait sembler encore beaucoup pour un fonctionnaire de la commission européenne ; c'est en réalité un risque pour la filière car le rapport de force avec les affineurs s'appuie aussi sur le nombre de fruitières. Il y a un nombre critique en deçà duquel le système serait extrêmement fragilisé.

La deuxième menace concerne la fragilisation de la cohésion des éleveurs. En 2008, les producteurs de lait à comté ont menacé de quitter la filière parce que le prix du lait standard frôlait les 400€/tonne rejoignant ainsi le prix du lait à comté. Cette situation ne leur semblait pas normale compte tenu des efforts qu'ils disaient faire. Etaient-ils devenus opportunistes et individualistes dans une filière qui a été marquée par l'engagement et la foi dans l'action collective ? Plus récemment avec la fin des quotas laitiers les fruitières se trouvent de plus en plus concurrentes entre elles pour vendre leurs surplus de lait non transformables en comté. « *Et si on faisait du morbier, et pourquoi pas une tome jurassienne... ?* » La maîtrise de l'offre ne peut être que collective et pensée à l'échelle de tous les fromages AOC, parce qu'à la base il y a le commun : le lait cru AOC de mélange ancré dans un territoire. La gestion de l'après-quota risque de se faire dans la douleur en l'absence de discipline collective.

La troisième menace concerne la déconnexion entre les ressources spécifiques locales et le fonctionnement des systèmes d'élevage et par conséquent le lien au terroir (Michaud et Jeanneaux, 2014). L'agrandissement et la concentration des élevages ont entraîné deux conséquences majeures. (1) Les éleveurs sont de plus en plus préoccupés par une organisation de leurs activités qui s'est trouvée de plus en plus perturbée par l'augmentation forte de la productivité du travail. Dans ce

contexte, ils considèrent le cahier des charges de l'AOC comté, non plus comme un bien commun, comme un ensemble de règles communes de production taillé sur mesure pour leur système, mais de plus en plus comme des contraintes de production. (2) Les éleveurs ont aussi à piloter des troupeaux de plus en plus grands sur des parcelles plus dispersés, plus vastes, en définitive plus complexes. On voit monter alors en puissance des logiques de production autour d'une « vache laitière montbéliarde haute productrice (VLMHP) ». Les éleveurs sont attachés à leurs animaux et considèrent que toutes les ressources de l'exploitation doivent être mises au service de la vache. Il s'agit d'exploiter et d'optimiser le potentiel génétique des animaux. L'augmentation régulière de la productivité des vaches est devenue le critère de réussite et de reconnaissance sociale. Il symbolise la modernité, le succès des comices en est la preuve. Progrès de productivité laitière et progrès finissent par se confondre. Dans ce modèle, ce sont les objectifs de productivité laitière qui dominent et qui obligent les ressources fourragères à s'adapter. Pour maximiser la production fourragère, les éleveurs recourent à des pratiques de fertilisation plus intensives et cherchent à multiplier les coupes de fourrages pour maximiser le stock pour l'hiver, qui devient la période principale de production. Les performances laitières sont accrues, mais permises par des pratiques d'alimentation qui consomment beaucoup de concentrés à base de tourteaux produits hors de la zone. Cette dépendance est une faiblesse qui va en s'exacerbant. Les espaces communaux de pré-bois sont délaissés, alors qu'ils représentaient une réserve herbagère collective essentielle, au profit de la surexploitation des parcelles privées. L'herbe ressource commune historique et stratégique devient une banale matière première au même titre que le tourteau de soja produit au Brésil qui vient compléter les rations des vaches.

Ces trois menaces si elles ne sont pas considérées par l'ensemble des acteurs de la filière ne risquent-elles pas de conduire à une tragédie du commun ?

Conclusion

Le système productif localisé étudié est une forme d'organisation sociale originale dans lequel des coopératives en relation entre elles et avec d'autres formes d'entreprises à but lucratif recherchent une convergence d'intérêts qui en s'opérant dans le cadre d'un rapport de production à la fois solidaire et concurrentiel est à l'origine d'une rente d'appellation équitablement partagée.

Malgré cette réussite économique le système collectif et commun actuel est peut-être plus fragile qu'il n'y paraît. On pourrait penser que la privatisation ou l'abandon des communaux, l'adoption du statut coopératif par les fruitières, la pénétration de grands groupes fromagers capitalistes, ou encore la généralisation de l'échange marchand avec les grands distributeurs sont des facteurs de fragilisation de cette économie sociale et solidaire. En fait le système productif local est résilient car il est construit sur la capacité donnée aux acteurs (éleveurs, fruitières, affineurs) de participer régulièrement à la définition et à la modification des institutions qui les protègent des « agressions » extérieures.

On remarque que les facteurs de perturbation sont plutôt internes et liés à l'affaiblissement de l'ancrage territorial du fromage, consécutif aux nouvelles pratiques d'élevage (Michaud et Jeanneaux, 2014). On assiste en effet à l'abandon du modèle agropastoral traditionnel dans lequel les animaux et les éleveurs devaient s'adapter pour utiliser les ressources fourragères du territoire (en particulier les pâturages communaux), au profit de la montée d'une logique de producteur de lait. Dans le nouveau modèle, ce sont les objectifs de productivité laitière qui dominent et qui obligent les ressources fourragères à s'adapter. L'intensification fourragère qui s'amorce alors

s'accompagne d'une dépendance accrue vis-à-vis d'aliments concentrés souvent importés. Le lien à la ressource commune s'estompe, la responsabilité de la ressource territoriale s'amenuise et fragilise tout le système.

Toutefois ces tensions entre rationalité individuelle et logique collective ne sont pas nouvelles. Le système a jusqu'à présent toujours été capable d'absorber les chocs. Il est résilient car il invente sans cesse, des formes de gouvernance pertinentes pour la gestion des communs.

Que naîtra-t-il de ces bouleversements : un nouveau contrat social partagé par tous, dont les bases sont sans cesse à redéfinir, ou une fragmentation de cette filière traditionnelle comme partout ailleurs ?

Références citées

Arnoux, M. (2012), *Le Temps des laboureurs. Travail, ordre social et croissance en Europe (XI^e-XIV^e siècle)*, Paris, Albin Michel (coll. L'évolution de l'humanité).

Bloch, M. (1988), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin [1931].

Corriol, V. (2009), *Les serfs de Saint-Claude. Etude sur la condition servile au Moyen Age*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Crettaz, B., (1995), « Autour du bisse. Pour une problématique globale », dans *Les bisses. Actes du colloque international, Sion, 15-18 sept. 1994. Annales valaisannes*, p. 17-32.

Durdilly, P., (1975), *Documents linguistiques du Lyonnais*, Paris, CNRS éditions (Documents linguistiques de la France. Série franco-provençale 2. Documents, études et répertoires, 19).

Fontaine, L., (2014), *Le marché. Histoire et usages d'une conquête sociale*, Paris, Gallimard (NRF Essai).

Gide, C., (1925), *Les associations agricoles*, Paris, Sirey.

Granovetter, M., (1974), *Getting a job: A study of contacts and careers*, Cambridge, MA: Harvard University Press.

Jeanneaux, P. et Perrier-Cornet, P. (2011), « Stratégie d'élévation des coûts des concurrents pour préserver un système productif agroalimentaire : le cas d'une filière fromagère d'appellation d'origine », dans *Revue d'Economie Industrielle*, p. 115-138.

Levi, G., (1985), *L'eredità immateriale. Carriera di un esorcista nel Piemonte del seicento*, Torino, Einaudi, 1985 [trad. française : *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1989].

Marshall, A. (1971 (traduit de l'ouvrage de 1895)). *Principes d'économie politique*. Paris, Londres et New York, Librairie de Droit et de Jurisprudence et Gordon & Breach.

Mélo, A., (2012), *Fruitières comtoises – De l'association villageoise au système productif localisé*, Poligny/Morre, FDCL.

Michaud, D. et Jeanneaux, P., (2014), « Éleveurs et coopératives-fruitières de la filière comté face au changement technologique et économique », dans Jeanneaux, P. et Perrier-Cornet, P (éds.), *Repenser l'économie rurale*, Versailles, Editions Quae, p. 80-93.

Morsel, J., (2014), « Communautés d'installés », EspacesTemps.net, 11.11.2014 :
<http://www.espacestems.net/articles/communautes-dinstalles/>

North, D.C., (1990), *Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge University Press.

Ostrom, E., (1990), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press. [Trad. française : *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, De Boek, 2010].

Perrier-Cornet, P. (1986), « Le massif jurassien. Les paradoxes de la croissance en montagne. Eleveurs et marchands solidaires dans un système de rente », dans *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, n°2, p. 62-121.

Pigallet, M. (1914), *Mémoire de l'Intendant de Franche-Comté (1698)*, Paris, Champion.

Tissot, V., et Gauthier, L., (1908), *Les fruitières des Monts Jura. Crises et remèdes*, Besançon, Lanquetin.

Truchis de Varenne, A., (1900), « Le coutumier du val de Saugeois », dans *Mémoire et Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, Paris, Girard.